

LE FAUCHAGE RAISONNÉ

**Une technique durable
pour concilier préservation
de la biodiversité et
sécurité routière**





Depuis plusieurs années, le Conseil Général de l'Yonne s'engage pour le développement durable et la protection des ressources naturelles. Dans le domaine des routes, cela se traduit par l'aménagement et l'entretien du réseau routier dans un meilleur respect de l'environnement. De nombreuses actions sont menées comme la réutilisation de matériaux (plus de 7 000

tonnes en 2012), l'emploi de peinture à l'eau pour la signalisation horizontale ou l'usage très limité de produits phytosanitaires...

Depuis 2011, la mise en place du fauchage raisonné sur les bords des 4850 km de routes départementales permet de préserver la biodiversité tout en assurant la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine.

1. LE FAUCHAGE RAISONNÉ, KÉSAKO ?

Ce n'est pas

moins faucher

mais faucher : **ce** qu'il faut,

comme il faut,

quand il faut.



C'est un ajustement des interventions en fonction de la croissance des plantes et des cycles de reproduction animale mais aussi une adaptation de nos pratiques en tenant compte des particularités du terrain.

Trois axes ont été privilégiés :

- fixer une hauteur de coupe minimale à 10 cm,
- limiter la largeur de fauchage des accotements aux impératifs de sécurité,
- Décaler le débroussaillage des fossés et talus et haies à l'automne.



2. UNE GARANTIE DE SÉCURITÉ

La sécurité des usagers, qui reste la priorité du Conseil Général, est maintenue dans le cadre du fauchage raisonné.

Au début du mois de mai, dès que l'herbe atteint une hauteur de 40 à 50 cm et autant de fois que nécessaire, le fauchage des accotements, des zones dangereuses (talus en virages...) et des carrefours est réalisé pour assurer la visibilité notamment sur le réseau local de largeur limitée.

3. UNE INFLUENCE POSITIVE SUR LE MILIEU NATUREL

Les dépendances vertes sur les routes départementales représentent une surface d'environ 3 600 ha soit autant de milieux naturels refuges pour la faune et la flore et de corridors biologiques.

C'est en décalant les périodes et les fréquences de passage que l'on préserve les habitats naturels. Ce procédé permet ainsi de favoriser la reproduction des espèces animales et végétales.



4. UN FAUCHAGE EN 3 TEMPS



Début mai

Passe de sécurité, sur une largeur d'environ 1,20 m, pendant 3 semaines dès que l'herbe atteint une hauteur de 40 à 50 cm et ce autant de fois que nécessaire.

Début juin

Première passe d'entretien en limite du fossé (sans le traiter) jusqu'à mi-août.

Ces deux premières passes sont assurées également dans les traverses des agglomérations de moins de 2 000 habitants (sauf convention entre la Commune et le Conseil Général).

Début septembre

Deuxième passe d'entretien au cours de laquelle sont traités fossés, talus ainsi que les haies situées sur le domaine public départemental.

Ces trois niveaux de service ont été mis en place dans les années 90 et étaient, à cette époque, déjà étalés dans le temps.

La réflexion lancée en 2009 avec l'association « **Entomologie, Faune et Flore de l'Yonne** » a permis de conforter et d'améliorer la prise en compte du développement durable.

Tendre vers une gestion différente, c'est aussi bouleverser les habitudes, c'est pourquoi nous comptons sur vous.

Les usagers peuvent être surpris par la hauteur de la végétation et croire à un défaut d'entretien ; Il s'agit de faire passer le message que l'on fait autrement. L'image d'une route propre ne doit pas être synonyme de végétation rasée.

Cette organisation est aisément adaptable aux réseaux routiers communaux.

Contact : votre Agence Territoriale Routière.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une hauteur de coupe et une vitesse de rotation adaptées, c'est :

- > près de 20 % de réduction d'usure de l'outillage,
- > près de 15 % d'économie de carburant (baisse de la vitesse du rotor),
- > une diminution des projections sur les véhicules des usagers.

Le fauchage des routes départementales de l'Yonne, c'est :

Plus de 9 000 km d'accotements, 50 agents mobilisés, 31 tracteurs-épareuses.

